



Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

AIPR niveau Opérateur

OBJECTIFS	PUBLIC	PRE-REQUIS
<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers. - Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs. - Pouvoir réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions. - Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir réagir. - Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR). 	<p>Opérateurs : personnels exécutant les travaux, chargés de conduire des engins ou suiveurs.</p> <p>Pour la conduite d'engins sont concernées : R 372M, R377M, R383M, R 390, R 389, R 386, Pompes et tapis à béton.</p> <p>Exécutants travaux urgents : Personne exécutant des travaux urgents dispensés de DT et DICT.</p>	<p>Pas de pré requis</p> <p>Carte d'identité à jour pour présentation à l'examen</p>
NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de 10 personnes maximum		
CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION		
THEORIE	PRATIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et réglementation présentation du contexte réglementaire / Les différents acteurs, la responsabilité des acteurs / Les principaux documents - La mise en œuvre du chantier Les documents nécessaires sur un chantier / Les piquetages et marquages au sol. Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux. Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier/ Les consignes spécifiques pour les travaux urgents. - Savoir préparer son intervention Reconnaitre les différents types de réseaux et leurs caractéristiques / Savoir les localiser selon leurs classes / Repérer les réseaux sur plan - Travailler à proximité des réseaux Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire. Les conditions de recours à l'arrêt de chantier. - En cas d'anomalies Mesures à respecter en cas d'accident. La règle des 4A / Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise - Suivi et évaluation 	<p>Mise en situation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ouverture DT/DICT via le guichet unique <p>Entraînement au QCM</p>	
DUREE	LIEU	EVALUATION DES CONNAISSANCES
<p>6 heures pour la formation 1 heure pour l'examen</p>	<p>En centre de formation</p>	<p>Test théorique national (QCM) sur la plate-forme du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer)</p>
PEDAGOGIE		
<p>La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié. Elle est réalisée à l'aide de support formateur (support informatique, documentation de fabricants,...) et de support stagiaire.</p>		
VALIDATION DES ACQUIS	EQUIPEMENTS A PREVOIR	
<p>Attestation de réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*01</p>	<p>Aucun</p>	